Charte d'utilisation de l'intelligence artificielle

Dix articles qui tiennent sur une page, quatre annexes à compléter, et la trace de formation que le règlement européen sur l'IA invite à garder. À adapter à vos outils, puis à présenter pendant la formation des équipes.

Les règles	À compléter	Révision	Format
Dix articles, une page	Outils, données, formation, signatures	Tous les six mois	À remplir à l'écran ou à la main

Votre charte

Entreprise

Version du

Référent IA (nom)

Fonction du référent

Mode d'emploi

- → Les cadres blancs sont à compléter : votre entreprise, le référent, les outils autorisés, les formations et les signatures.
- → Gardez-la courte : une page pour les dix articles, les annexes pour le détail.
- → Faites-la relire par votre conseil si vous l'annexez au règlement intérieur.
- → Présentez-la pendant la formation des équipes : c'est ce qui la rend vivante.

La charte

1 **Article 1. Objet**
Cette charte fixe les règles d'usage des outils d'intelligence artificielle générative dans l'entreprise.

2 **Article 2. Outils autorisés**
Seuls les outils listés en annexe 1, avec un compte de l'entreprise, peuvent être utilisés pour le travail.

3 **Article 3. Données**
Il est interdit d'y saisir des données personnelles de clients ou de salariés, des secrets d'affaires ou des identifiants, sauf dans un outil validé à cet effet (annexe 2).

4 **Article 4. Vérification**
Chaque utilisateur relit et vérifie ce que l'outil produit avant de s'en servir ; il en reste responsable.

5 **Article 5. Décisions sur des personnes**
Aucune décision concernant une personne n'est prise par l'IA seule.

6 **Article 6. Diffusion**
Aucun contenu produit avec l'IA ne part à l'extérieur sans relecture humaine.

7 **Article 7. Automatisations**
La création d'un agent ou d'une automatisation qui agit dans nos outils est soumise à la validation du référent.

8 **Article 8. Formation**
Chaque utilisateur suit une formation avant d'utiliser ces outils sur des données de l'entreprise (annexe 3).

9 **Article 9. Référent**
Le référent IA, nommé en première page, répond aux questions et tient la liste des outils autorisés.

10 **Article 10. Révision**
La charte est revue tous les six mois.

Adoptée par la direction

Adoptée le

Par (nom, fonction)

Signature

1 Annexe 1. Outils autorisés

Toujours avec le compte de l'entreprise, jamais un compte personnel. Pour chaque outil, vérifier : l'entraînement sur vos données est désactivé, l'offre est une offre d'entreprise, la durée de conservation est connue.

Outil	Offre et compte	Usages prévus	Réglages vérifiés	Validé le
Exemple *Assistant IA*	*Offre d'entreprise, compte nominatif*	*Rédiger, résumer, analyser un document non sensible*	*Entraînement désactivé, conservation limitée*	*15/01/2027*

2 Annexe 2. Données et usages

Ce qui ne doit jamais entrer dans un outil d'IA, ce qui est encouragé, et ce qui garde un regard humain.

À ne jamais saisir

- → Les données personnelles de clients ou de salariés.
- → Les secrets d'affaires.
- → Les mots de passe et les identifiants.
- → Les contrats confidentiels.

Sauf dans un outil validé pour cela (annexe 1).

Usages encouragés

- → Rédiger et reformuler.
- → Résumer un document non sensible.
- → Analyser un document non sensible.
- → Préparer une réunion.
- → Coder.

Usages encadrés

- → Toute décision sur une personne (recrutement, évaluation) garde un regard humain.
- → Rien ne part à l'extérieur sans relecture.
- → On dit qu'un contenu destiné à l'extérieur a été produit avec l'IA, quand c'est attendu.
- → L'IA peut inventer : on relit, on vérifie les chiffres et les sources.

3 Annexe 3. La trace des formations

Depuis le 2 février 2025, l'article 4 du règlement européen sur l'IA demande de prendre des mesures pour favoriser la maîtrise de l'IA par le personnel. Aucun format n'est imposé : la trace de ce qui a été fait reste la meilleure preuve.

Date	Formation et programme	Participants	Supports conservés

4 Annexe 4. Prise de connaissance

Chaque utilisateur signe après avoir lu la charte et suivi la formation.

Nom	Fonction	Date	Signature

Écrire la charte et former vos équipes

Trente minutes pour comprendre vos équipes et leurs outils, puis un programme et un devis écrits sous 48 h. Nous pouvons aussi écrire la charte avec vous.

Réserver 30 minutes →

E-mail contact@mindeon.ai

Formations mindeon.ai/formations/

Rendez-vous calendly.com/mindeon/30min